

Mesures de protection sanitaire

- ⇒ Pass sanitaire obligatoire : l'accès au congrès sera conditionné par la présentation à l'entrée d'une preuve sanitaire. 3 types de preuves sont valides.

Preuves sanitaires valides demandées pour participer au congrès :



- ⇒ Installation de distributeurs de gel hydroalcoolique aux points stratégiques (à l'entrée du bâtiment, devant les salles de conférence et d'exposition)
- ⇒ Port du masque obligatoire dans tous les espaces (poubelles spécifiques mises à disposition)
- ⇒ Désinfection fréquente des points de contact
- ⇒ Aération fréquente de l'ensemble des espaces
- ⇒ En salles plénières, nettoyage régulier des tribunes, pupitres et protection des micros pour les intervenants et modérateurs
- ⇒ Traçabilité de l'ensemble des participants (personnels, prestataires, exposants, conférenciers, visiteurs, etc.)
- ⇒ Salle dédiée à l'isolement des cas suspects, accessible 24h/24
- ⇒ Désignation d'un référent risque sanitaire au sein des équipes

